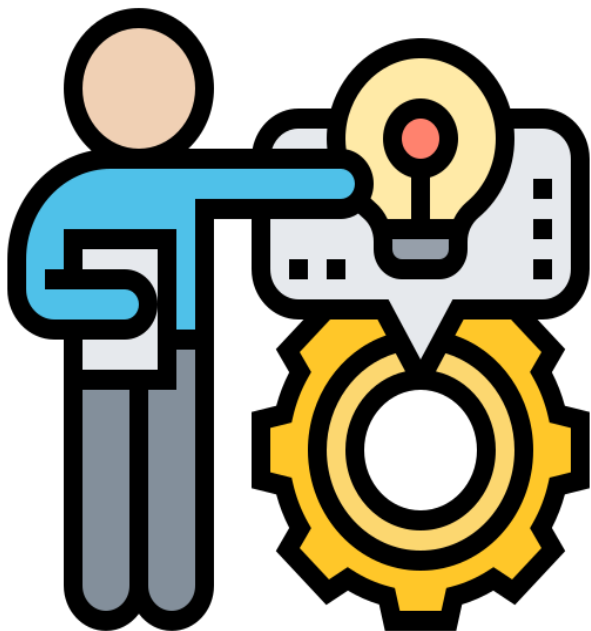


Fiche action : DONNEURS D'ORDRE (DO)



Demande d'information :

Pour toutes prestations d'une Entreprise Extérieure (EE), le Donneur d'Ordre CHRU demande au SERVICE PREVENTION du DTAI-NH :

- Un numéro d'accès annuel
- Le Feuillet VISITE PREALABLE ACCUEIL SECURITE et le plan d'accès au bâtiment B30 (Bureau des cartes d'établissement)
- La Fiche action ENTREPRISES EXTERIEURES, PRESTATAIRES

service.prevention.securite@chru-nancy.fr



Envoi à l'EE :

Avant le début de la prestation de l'EE, le Donneur d'ordre CHRU (DO) envoie le Numéro d'accès, le Feuillet VISITE-PREALABLE ACCUEIL SECURITE, le plan d'accès et la Fiche action ENTREPRISES EXTERIEURES, PRESTATAIRES à la direction de l'ENTREPRISE EXTERIEURE (EE).

(Mail type disponible dans la procédure)



Validation

A la fin du processus, le DO reçoit de la part du SERVICE PREVENTION du DTAI-NH, le plan de prévention validé et transmis à l'EE

=> la prestation peut se réaliser.

Contact en cas de difficultés d'accès :

service.prevention.securite@chru-nancy.fr

